

OFFRIR LE MONDE

ÉCONOMIE • CRISE ÉNERGÉTIQUE

La flambée des prix du gaz et de l'électricité fragilise la fabrication française de textile et d'habillement

La hausse de la facture énergétique menace la compétitivité des producteurs français.

Par Juliette Garnier (Jarzé (Maine-et-Loire), envoyée spéciale)

Publié le 05 décembre 2022 à 14h00 • Mis à jour le 05 décembre 2022 à 14h01

• Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



A l'usine du bonnetier Tismail, à Troyes, le 14 janvier. RAPHAËL HELLE / SIGNATURES

Fabriquer et vendre des chaussures en France est un défi. Il est d'autant plus grand depuis que le prix de l'électricité flambe, s'alarme Marjorie Pennec, la directrice de l'usine TBS de Jarzé (Maine-et-Loire), devant les opérateurs d'un carrousel d'injection de semelles. Cette machine monumentale permet de mouler une semelle en polyuréthane et de la fixer à la tige en cuir des chaussures TBS. Sa température atteint 230 °C.

Le carrousel de TBS tourne seize heures par jour. Et en hiver, l'usine doit maintenir une température ambiante de plus de 16 °C pour éviter que les matières premières ne figent, et assurer aux 70 employés des conditions de travail correctes. La maison mère de la marque, le groupe Eram, a déjà pris des mesures pour en réduire le montant : l'utilisation de LED pour l'éclairage a été généralisée, et le chauffage dans les salles de réunion a été réduit.

Mais, déjà, en deux ans, la facture énergétique a grimpé de 250 %. Sur la seule année 2022, le coût a bondi de 61 %. Le groupe, qui exploite aussi une usine à Montjean-sur-Loire (Maine-et-Loire) notamment pour ses marques Bocage et Mellow Yellow, s'attend à payer 5 millions d'euros supplémentaires en 2022 pour ses frais énergétiques.

« Ce n'est pas tenable »

A Guidel (Morbihan), le fabricant de pulls et de marinières Le Minor a coupé le chauffage dans le local des machines et métiers à tricoter, qui tournent en mode automatique. Et il l'a maintenu dans l'atelier des machines à coudre, où les opérateurs confectionnent les tee-shirts et pulls, les contrôlent et les mettent en sachet. Mais cette mesure d'économie ne suffira pas à réduire suffisamment la facture d'électricité en 2023.

Lire aussi : [Habillement : l'enseigne Primark reprend son expansion en France](#)

Son montant pourrait atteindre 135 000 euros, « soit 4,5 fois celui de 2022, qui était déjà en hausse de 20 % », s'alarme Jérôme Permingeat, codirigeant. La marque bretonne, dont le chiffre d'affaires a atteint 4 millions d'euros en 2021, risque de voir son résultat net réduit à quasiment néant en 2023, lors du paiement de cette facture. Or, l'entreprise, qui emploie 71 salariés, est en pleine relance. « C'est très inquiétant », déplore M. Permingeat.

Au Coteau, près de Roanne (Loire), la flambée du prix de l'électricité, conjuguée à celle du gaz, menace la société Teintures et apprêts Danjoux (TAD), dont les machines à teindre, laver et sécher tournent vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour polymériser les tissus. En 2023, la facture de gaz pourrait atteindre 2,5 millions d'euros, quand celle de l'électricité atteindrait 1,4 million. Soit, au total, l'équivalent de 36 % du chiffre d'affaires. « Ce n'est pas tenable », s'alarme Jean-Louis Danjoux, son directeur général.

Tarifs plus compétitifs

Car aucune entreprise ne peut envisager de passer l'ensemble de ces hausses de coût de revient dans ses prix de vente. Les clients d'une paire de chaussures ou d'une marque de pulls n'y sont pas prêts. Pas plus que les industriels. Chez TBS, la paire de chaussures Brandy devrait passer la barre des 100 euros, pour atteindre 110 euros. « Le franchissement de ce seuil risque de ralentir nos ventes auprès des clients fidèles qui viennent racheter la Brandy, en ayant en mémoire le prix de 80 euros qu'ils avaient payé quelques années auparavant », reconnaît Franck Cardin, responsable des collections de chaussures.

« Avec ces hausses de coût impossibles à répercuter, les entreprises françaises ne seront plus viables » – Olivier Ducatillon, président de l'Union des industries textiles

Qui y sera prêt, alors que le coût de la vie flambe ? C'est l'incertitude. Les dirigeants de Le Minor savent, eux, combien ils sont d'ores et déjà dans une impasse. Début 2023, le fabricant de pulls produira les commandes enregistrées auprès de ses revendeurs sur les tarifs établis en 2022. « Impossible de les modifier », explique M. Permingeat.

Lire aussi : [Guillaume Gibault, le fondateur du Slip français, agitateur du « made in France »](#)

Et le surcoût de 30 à 50 euros qu'entraîne la hausse du prix de l'électricité compliquerait la vente de ses tee-shirts et pulls sur son site de vente en ligne. Car le prix d'un pull franchirait alors allègrement les 250 euros. Chez TAD aussi, il est certain que les tarifs 2023 ne seront plus compétitifs : les surcoûts énergétiques entraîneraient une hausse de 35 % des prix de vente de ces tissus. Dès lors, les clients de cette PME pourraient être tentés de se fournir ailleurs. « A l'importation », affirme M. Danjoux.

Exposition à la concurrence de l'Espagne, du Portugal et de l'Asie

Depuis le printemps, toutes les fédérations du secteur avertissent le gouvernement sur les risques encourus en 2023 par des milliers d'établissements qui interviennent sur le marché du textile et de l'habillement. « Avec ces hausses de coût impossibles à répercuter, estime Olivier Ducatillon, président de l'Union des industries textiles (UIT), les entreprises françaises ne seront plus viables. »

Lire aussi : [Mango mise sur un regain des ventes d'habillement en fin d'année](#)

Le coup est d'autant plus dur que, depuis deux ans, les tenants de la fabrication française bénéficient d'un retour en grâce, reconnaît Sylvie Chailloux, présidente de l'Union française des industries mode et habillement (Ufimh). Il serait « regrettable » de « perdre ce qui a été gagné », analyse-t-elle. De fait, l'exposition de ce secteur à la concurrence de l'Espagne et du Portugal et, bien entendu, à celle de l'Asie ne cesse de croître. Car « le prix du mégawattheure est inférieur à 200 euros en Espagne et au Portugal », détaille M. Ducatillon. Et les producteurs asiatiques demeurent moins chers que leurs homologues européens.

Enjeu social

Dès lors, que faire ? A en croire les représentants des fédérations UIT et Ufimh, les mesures mises en place par le gouvernement ne sont pas suffisantes. Le bouclier tarifaire est accordé aux seules TPE. La plupart des entreprises textiles n'y sont pas éligibles. Et l'amortisseur énergétique ne suffit pas à comprimer les factures. Comme d'autres fédérations professionnelles, l'UIT et l'Ufimh regrettent que la décorrélation du prix de l'électricité du prix du gaz n'aboutisse pas en France.

Lire aussi : [Après la fin de Camaïeu, l'inquiétude du secteur de l'habillement, en difficulté](#)

Les deux fédérations appellent maintenant le gouvernement à accorder aux entreprises l'allocation pour activité partielle de longue durée. Cette mesure permettrait aux industriels qui, cet hiver, suspendent leur activité pour éviter une production à perte, de diminuer les heures travaillées et de recevoir une aide pour les heures non travaillées.

En 2020 et 2021, en pleine crise liée au Covid-19, cette « mesure a permis [au secteur] de garder tous ses salariés », rappelle M^{me} Chailloux. L'enjeu est désormais social. Chez nombre de fabricants, le coût de l'énergie atteint un montant analogue à celui de la masse salariale.

Juliette Garnier (Jarzé (Maine-et-Loire), envoyée spéciale)